Demande d’adhésion
– Instruction

Comptes d’investissements Beneva, CIG Beneva et CIG Indice Action Beneva

Non enregistré, RER, FRR, CRI, FRV

beneva

beneva

Demande d'adhésion – Instruction

Comptes d'investissements Beneva, CIG Beneva et CIG Indice Action Beneva

☐ Nouvelle adhésion ☐ Modification/ajout N° d'adhésion : _____

S'il s'agit d'une modification ou d'un ajout, veuillez indiquer le numéro de régime ou d'adhésion. Dans ce cas, remplir uniquement les sections à modifier. Les renseignements de l'adhésion relatifs aux autres sections demeureront inchangés. De plus, il est impossible de modifier les Sections 1 et 3 (payeur, conjoint seulement). Nous ne tiendrons pas compte de ce qui sera inscrit dans ces sections.

Dans ce formulaire, toute expression désignant des personnes vise à la fois des hommes et des femmes.

Section 1 : Régime

Spécifier un seul régime. Consulter les « Renseignements généraux et instructions pour remplir le formulaire » pour plus de détails sur les régimes offerts.

☐ RER ☐ RER de conjoint[1] ☐ RENE (non enregistré)[4] ☐ FRR[2] ☐ FRR de conjoint[1, 2]

☐ CRI[3] ☐ FRV[2,3] ☐ FRRP (Saskatchewan)[2] ☐ FRRI (Terre-Neuve-et-Labrador)[2, 3] ☐ REIR[3] ☐ FRVR[3]

1. Remplir la Section 3.
2. Remplir la Section 8. Le CIG Échelonné n'est pas offert pour ces régimes.
3. Indiquer la législation sur les rentes applicable au régime : _____
   ☐ Les sommes proviennent de sommes acquises du régime de retraite d'un ex-conjoint à la suite d'une rupture ou d'un décès. Joindre une copie du jugement de divorce ou de séparation ou une copie de l'acte de décès.
4. Disponible pour les CIG et les CIG Indice Action uniquement. Remplir les Sections 9A et 9B.

Section 2 : Preneur Le preneur doit résider au Canada

Nom _____ Prénom _____ N° d'assurance sociale[1] _____

Adresse (N°) _____ Rue _____ App. _____ Date de naissance A A A A M M J J

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone (résidence) _____ Téléphone (bureau) _____ Poste _____ Courrier électronique _____

Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

Langue : ☐ Anglais ☐ Français

1. Utilisé uniquement à des fins fiscales.

Section 3 : Autres intervenants

L'intervenant doit signer à la Section 12 : Consentements et signatures.
S'il s'agit d'un RENE, le conseiller doit fournir les renseignements appropriés à la Section 9.

☐ **Payeur** (remplir pour un RER de conjoint)
☐ **Conjoint** (remplir pour un FRR conjoint ou si, à la Section 8C, vous demandez que les versements de revenu minimum du FRR, FRV, FRRP ou FRRI soient calculés en fonction de l'âge de votre conjoint)
☐ **Co-preneur** (offert pour le RENE seulement) **Partage :** Preneur : _____ % Co-preneur : _____ %
☐ **Titulaire du compte bancaire** (si différent du preneur)
☐ **Mandataire en vertu d'une procuration** (fournir une copie de la procuration)
☐ **Mandataire en vertu d'un mandat de protection** (fournir une copie du mandat de protection et du jugement d'homologation)
☐ **Tuteur au mineur (tutelle légale** (incluant le parent d'un preneur mineur), tutelle dative, tutelle supplétive ou tuteur *ad hoc*)
☐ **Assistant au majeur[1]**
☐ **Représentant temporaire d'un majeur[1]**
☐ **Tuteur au majeur[1]**
☐ **Fiduciaire[2]** (joindre une copie de l'acte de fiducie ou le testament, s'il y a lieu)
☐ **Exécuteur[2]** (liquidateur au Québec, fournir une copie du certificat de décès et du dernier testament)

Nom _____ Prénom _____ N° d'assurance sociale[3] _____

Adresse (N°)[4] _____ Rue _____ App. _____ Date de naissance A A A A M M J J

Ville _____ Province _____ Code postal _____ Sexe : ☐ Féminin ☐ Masculin

1. Fournir une copie des documents légaux.
2. Pour l'ouverture d'une adhésion au nom d'une fiducie formelle ou d'une succession, remplir le FRA 1235.
3. Utilisé uniquement à des fins fiscales.
4. Les renseignements relatifs à l'adhésion sont toujours postés à l'adresse du preneur.

Section 4 : Rentier

Le rentier est le preneur pour tous les régimes enregistrés. Pour le régime RENE, vous pouvez désigner un rentier différent du preneur. Le rentier doit obligatoirement être une personne physique et il doit être un résident du Canada, comme l'exige la loi. En l'absence de choix, il est le même que le preneur.

Nom | Prénom | Date de naissance (A A A A M M J J)

Adresse (N°) (si elle est différente de celle du preneur) | Rue | App.

Ville | Province | Code postal

Sexe : ◯ Féminin ◯ Masculin

Section 5 : Planification successorale

Si vous désirez que la prestation de décès soit payée sous forme de rente, remplir le formulaire FRA1744.

◯ **Succession** (Passer directement à la section 6) **OU** ◯ **Désignation** (Remplir le reste de la section 5)

Bénéficiaire(s) primaire(s)

Au Québec, la désignation de l'époux ou du conjoint uni civilement est irrévocable, à moins de cocher la case « révocable ».
Si un bénéficiaire irrévocable est désigné, il devra donner son consentement pour toute modification future à la désignation de bénéficiaire et pour tout retrait des sommes.

Nom	Prénom	Lien avec le rentier (ou, au Québec, lien avec le preneur)			%	Révocabilité du bénéficiaire primaire		Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)
		Conjoint	Conjoint de fait	Autre		Révocable	Irrévocable	
		◯	◯			◯	◯	A A A A M M J J
		◯	◯			◯	◯	A A A A M M J J
		◯	◯			◯	◯	A A A A M M J J
		◯	◯			◯	◯	A A A A M M J J

Bénéficiaire(s) secondaire(s) ou bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (facultatif)

Si le bénéficiaire primaire est une entité (compagnie, fiducie, succession, etc.), vous ne pouvez pas désigner de bénéficiaire secondaire ou subsidiaire. Sélectionner un seul type de bénéficiaire et remplir le tableau.

◯ **Bénéficiaire(s) secondaire(s)**
Au décès d'un bénéficiaire primaire, le(s) bénéficiaire(s) secondaire(s) qui lui est (sont) lié(s), le remplace.
Chaque bénéficiaire secondaire doit être lié à un ou plusieurs bénéficiaires primaires.

◯ **Bénéficiaire(s) subsidiaire(s) (subrogé au Québec)**
Un bénéficiaire subsidiaire recevra la prestation de décès si le ou les bénéficiaires primaires sont tous décédés.

Nom	Prénom	Date de naissance (s'il s'agit d'un mineur)	%[1, 2]	À remplir seulement si vous nommez un(des) bénéficiaire(s) secondaire(s) Nom, prénom du bénéficiaire primaire lié[3]
		A A A A M M J J		
		A A A A M M J J		
		A A A A M M J J		

1. **Bénéficiaire secondaire :** Le pourcentage total des bénéficiaires secondaires liés à un même bénéficiaire primaire doit être égal à 100 %.
2. **Bénéficiaire subsidiaire :** Le pourcentage total pour l'ensemble des bénéficiaires subsidiaires doit être égal à 100 %.
3. Si vous nommez un(des) bénéficiaire(s) subsidiaire(s) et avez inscrit de l'information à cette section, celle-ci ne sera pas considérée.

Renseignement sur le fiduciaire (ne s'applique pas au Québec)

Remplir cette section seulement s'il s'agit d'un bénéficiaire mineur. Un fiduciaire doit être nommé pour recevoir au nom du bénéficiaire mineur tout versement jusqu'à ce que celui-ci atteigne l'âge de la majorité. **Au Québec, le paiement sera effectué au nom du bénéficiaire mineur et transmis au(x) parent(s) ou au tuteur légal de ce bénéficiaire.**

Nom du fiduciaire | Lien du fiduciaire

Section 6 : Provenance des sommes

☐ **Débits préautorisés (DPA)** (remplir la section 8)

☐ Prélèvement unique _____ $ **ET / OU** ☐ Prélèvements périodiques _____ $
Montant — Montant périodique

Réservé à Conseils Financiers Beneva	
Retenue salariale : _____ $ (Montant périodique)	☐ Épargne fiscale immédiate

☐ **Transfert d'une autre institution ou d'un employeur** (joindre le formulaire approprié accompagné d'une copie d'un relevé)

Montant	**Date d'échéance du placement** (AAAA/MM/JJ)	Nom de l'institution financière ou de l'employeur
$		
$		
$		
$		

☐ **Programme de transfert préautorisé (PTP)** (remplir la Section 8)

Virement d'un compte à un autre compte de Beneva (p. ex. : d'un régime non enregistré à un REER)

Provenance : _____
Numéro de régime (adhésion)

◯ Unique **OU** ◯ Périodique

Comptes d'investissement Beneva

Nom ou numéro du placement	**Code**	**Montant du transfert (Minimum 100 $ / transfert)**
		☐ Total ou _____ $
		☐ Total ou _____ $
		☐ Total ou _____ $
		☐ Total ou _____ $
		☐ Total ou _____ $
		☐ Total ou _____ $
		☐ Total ou _____ $
		☐ Total ou _____ $

Comptes à intérêt garanti Beneva (CIG Beneva) et CIG Indice Action Beneva

Numéro ou code de placement	**Échéance ou à la réception**	**Montant du transfert (Minimum 100 $ / transfert)**
	◯ Échéance ou ◯ À la réception	☐ Total ou _____ $
	◯ Échéance ou ◯ À la réception	☐ Total ou _____ $
	◯ Échéance ou ◯ À la réception	☐ Total ou _____ $
	◯ Échéance ou ◯ À la réception	☐ Total ou _____ $
	◯ Échéance ou ◯ À la réception	☐ Total ou _____ $

Compte à intérêt quotidien (CIQ)	☐ Total ou _____ $

☐ **Conversion d'un régime existant chez Beneva** (p. ex. : convertir un REER en FEER)

Numéro de régime (adhésion) : _____

Cochez un seul choix : ◯ **Total** **OU** ◯ **Partiel – Indiquez le ou les placements :**

Numéro ou code de placement	Numéro ou code de placement	Numéro ou code de placement	Numéro ou code de placement	Numéro ou code de placement

☐ **Prêt :**

Nom du prêteur	Montant
	$

Section 6 : Provenance des sommes (suite)

☐ **Déblocage d'un régime immobilisé selon les formulaires requis par la juridiction ou selon le maximum admisible pour le Québec**

Provenance des sommes (nom ou numéro de régime) : _____

Les placements choisis seront réinvestis dans le REER/FERR aux mêmes conditions.

Cochez votre ou vos choix : ☐ Au prorata de tous les comptes d'investissement

et/ou (s'il y a lieu) ☐ Inscrire les placements désirés par priorité et indiquer s'il s'agit du montant total ou fixe. Remplir le tableau suivant :

Numéro ou code de placement	Nom du placement	Total	Fixe en montant ($) ou en pourcentage (%)
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	
		☐	

Si les deux cases sont cochées, la méthode suivante s'appliquera : les comptes dans le tableau seront considérés en priorité et le prorata sera appliqué sur la somme restante au besoin.

Section 7 : Directives d'investissement – Ne pas remplir s'il s'agit de la conversion d'un régime existant REER ou CRI en FERR ou FRV

Les Comptes d'investissement ne sont pas offerts dans le régime non enregistré. Veuillez vous référer à la Section 1.5.11 du Contrat de rente pour l'âge maximum pour adhérer et cotiser.

Compte à intérêt quotidien rachetable (R)[1] (CIQ)	**Montant ($ ou %)**			**Transfert préautorisé** (PTP)
	Dépôt périodique	**Prélèvement unique**	**Dépôt transfert**	

Comptes à intérêt garanti Beneva (CIG)	**Montant** – **400 $ minimum** par CIG		**Date d'échéance** (AAAA/MM/JJ) **ou terme**	**Intérêts Composés (C)**	**Intérêts Simples (S)** Versement annuel[2]	**Rachetable ou non rachetable** (R[1], NR)
	Prélèvement unique	**Dépôt transfert**				

CIG Indice Action Beneva (R[1]/Intérêts composés) **Code de produit**	**Montant** – **400 $ minimum** par CIG		**Terme**	**Indice**	**Garantie à l'échéance** (%)
	Prélèvement unique	**Dépôt transfert**			

1. Placement rachetable sous réserve des frais et pénalités applicables.
2. Dépôt direct – Veuillez remplir les renseignements sur le compte bancaire à la Section 8D.

Section 7 : Directives d'investissement – Ne pas remplir s'il s'agit de la conversion d'un régime existant REER ou CRI en FERR ou FRV (suite)

Les comptes d'investissement Beneva rachetables (R)[1]	Code	Montant – **400 $ minimum** par compte d'investissement, **100 $ minimum** par dépôt subséquent			
		Dépôt périodique	**Prélèvement unique**	**Dépôt transfert**	**Transfert préautorisé** (PTP)

1. Placement rachetable sous réserve des frais et pénalités applicables.

Section 8 : Programme de transactions préautorisées

Obligatoire : joindre un spécimen de chèque personnalisé au nom du preneur portant la mention « NUL ». Si le spécimen de chèque est non personnalisé ou personnalisé à un autre nom que celui du preneur vous devez remplir la Section 8D (et Section 3, s'il y a lieu).

A Type de transaction	Sous-sections à remplir	Non offert pour les régimes
☐ Débits préautorisés (DPA)	B1, 6 et 7	CRI, FRR, FRV, FRRP, FRRI et FRVR
☐ Programme de transfert préautorisé (PTP)	B2, 6 et 7	s.o.
☐ Programme de rachat préautorisé (PRP)[i]	B3, C et F si le régime est un FRR, FRV, FRRP, FFRI ou FRVR	CRI

B Fréquence	B1. Achat (DPA)	B2. Transfert (PTP)	B3. Rachat (PRP)[1]
	☐ Hebdomadaire[2] ☐ Aux deux semaines[2] ☐ Mensuelle ☐ Versement unique	☐ Aux deux semaines[2] ☐ Mensuelle ☐ Annuelle ☐ Versement unique	☐ Mensuelle ☐ Annuelle
Date du premier prélèvement ou du premier rachat :	Périodique : A A A A M M J J		
	Unique : A A A A M M J J	Périodique ou unique : A A A A M M J J	Périodique ou unique : A A A A M M J J

1. Pour les PRP, choisir une date entre le 1er et le 27 du mois.
2. Pour ces fréquences, choisir un jour ouvrable.

En l'absence de choix, si le régime est un FRR, FRV, FRRP, ou FRRI, la date sera le 1er jour ouvrable de décembre de l'année suivant la réception du formulaire. Sinon, la date sera le premier jour ouvrable du mois suivant la réception du formulaire, sauf pour la fréquence « Versement unique ». Dans ce cas, le versement sera fait en date du jour.

C Versements pour les FRR, FRV, FRRP ou FRRI* (cocher une seule case)

☐ Minimum (applicable l'année suivant l'établissement du régime) ☐ Fixe : _____ $ ☐ Brut ou ☐ Net

☐ Maximum (FRV ou FRRI seulement) ☐ Autre : _____

Le calcul du montant minimum des versements est-il basé sur l'âge du conjoint (si la législation le permet) : ☐ Oui (joindre une copie du certificat de naissance remplir la Section 3) ☐ Non

En l'absence de choix, les versements du revenu minimum sont calculés en fonction de l'âge du preneur.

Pièce ayant servi à identifier le preneur ou à valider l'âge : ☐ Certificat de naissance ☐ Passeport ☐ Permis de conduire ☐ Autre : _____

Numéro de la pièce : _____ Lieu de délivrance : _____

* Important : Beneva ne retient pas d'impôt sur la portion du versement représentant le minimum. Cette portion est un revenu imposable.

Section 8 : Programme de transactions préautorisées (suite)

D Information bancaire

Obligatoire : si le spécimen de chèque est non personnalisé ou personnalisé à un autre nom que celui du preneur.

Nom et prénom du titulaire du compte bancaire

Nom et prénom du titulaire conjoint du compte bancaire (s'il y a lieu)

Numéro de succursale

Numéro de l'institution

Numéro du compte

E Retenue salariale

Réservé à Conseils Financiers Beneva

Code d'institution :

Adresse de l'employeur :

Numéro d'employé :

J'autorise mon employeur à retenir à même mon salaire et à remettre à Beneva ou son mandataire la somme des montants payables à celui-ci, pour tout contrat dont j'aurai accepté d'être le payeur.

Il est entendu qu'en agissant ainsi, mon employeur n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de qui que ce soit.

X

Signature du payeur (obligatoire)

A A A A M M J J

Date

F Rachat préautorisé (PRP)

	Montant* ($ ou %)
Compte à intérêt quotidien (CIQ) **rachetable** (R)[1]	Rachat préautorisé (PRP)

Les comptes d'investissement Beneva rachetables (R)[1] N° ou code de placement	**Montant* ($ ou %)** Minimum 100 $ / rachat Rachat préautorisé (PRP)

Comptes à intérêt garanti Beneva (CIG Beneva) et CIG Indice Action Beneva N° ou code de produit	**Montant* ($ ou %)** Minimum 100 $ / rachat Rachat préautorisé (PRP)

1. Placement rachetable sous réserve des frais et pénalités applicables.

*** Pour le versement d'un FRR/FRV/FRRP/FRRI, la répartition doit être en %.**

Les sections 9A et 9B ne s'appliquent qu'au RENE – Pour les personnes physiques

Si le preneur est une personne morale ou une autre entité (p. ex., fiducie, association, etc.), remplir le formulaire FRA1235 et fournir la documentation requise.

Section 9A : Exigences du régime canadien de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

(1) Indiquez la profession détaillée, incluant la fonction, le secteur d'activité, le nom de l'employeur et le statut de l'emploi (si retraité, inscrire les renseignements détaillés sur la dernière profession occupée avant la retraite) :

Profession détaillée du preneur	Profession détaillée du co-preneur, ou du tuteur/parent d'un preneur mineur, le cas échéant
Secteur d'activité du preneur	Secteur d'activité du co-preneur, ou du tuteur/parent d'un preneur mineur, le cas échéant
Nom de l'employeur du preneur	Nom de l'employeur du co-preneur, ou du tuteur/parent d'un preneur mineur, le cas échéant
Statut d'emploi du preneur (p. ex., employé, cadre, propriétaire, travailleur autonome, etc.)	Statut d'emploi du co-preneur, ou du tuteur/parent d'un preneur mineur, le cas échéant (p. ex., employé, cadre, propriétaire, travailleur autonome, etc.)

(2) De quelle façon vérifiez-vous l'identité du preneur, et du co-preneur, ou du tuteur/parent d'un preneur mineur lorsqu'applicable ?

- ☐ En présence de **chaque individu,** en vérifiant l'original d'un document d'identité **avec photo** délivré par un gouvernement, **valide et non expiré** → Si vous cochez cette case, la Section 9A(3) Renseignements sur le preneur doit être remplie, de même que la Section 9A(4) Renseignements sur le co-preneur, le cas échéant.
- ☐ **Processus double** (deux documents authentiques, valides et à jour provenant de sources différentes, indépendantes et fiables) → Si vous cochez cette case, le formulaire *Méthode à processus double pour la vérification de l'identité – Individu* (FRA1876) est requis.

(3) Renseignements sur le preneur (si le preneur est mineur, le certificat de naissance est accepté et le parent/tuteur doit être identifié ci-dessous) :

Document **avec photo**	Nom apparaissant sur le document	Numéro du document
Juridiction de délivrance	A A A A M M J J Date d'expiration du document	

(4) Renseignements sur le co-preneur, ou le tuteur/parent d'un preneur mineur :

Document **avec photo**	Nom apparaissant sur le document	Numéro du document
Juridiction de délivrance	A A A A M M J J Date d'expiration du document	

(5) Quel est l'objectif et la nature projetée du placement ?

☐ Épargne à court terme	☐ Fonds de vacances	☐ Fonds d'urgence	☐ Achat immobilier
☐ Opérations courantes	☐ Épargne-retraite	☐ Héritage	☐ Planification successorale
☐ Éducation	☐ Revenu	☐ Investissement à long terme	☐ Autre (précisez) : _____

(6) Le preneur agit-il selon les instructions d'une autre personne ou entité, ou y a-t-il un tiers qui paiera pour le contrat, ou qui aura l'usage de la valeur du contrat ou y aura accès ?
Si un autre intervenant tel un mandataire en vertu d'une procuration, mandataire en vertu d'un mandat de protection, tuteur, assistant au majeur, représentant temporaire d'un majeur, tuteur au majeur, liquidateur ou titulaire de compte bancaire différent du preneur a été identifié à la Section 3, il s'agit d'un tiers.

☐ Non ☐ Oui → Si oui, le conseiller doit répondre aux questions ci-dessous.

Nom du tiers	Prénom du tiers	Date de naissance (A A A A M M J J)
Adresse du tiers		N° de téléphone du tiers
Activité principale ou profession détaillée du tiers, incluant la fonction, le secteur d'activité, le nom de l'employeur et le statut d'emploi (p. ex., employé, cadre, propriétaire, travailleur autonome, etc.) ; si retraité, inscrire les renseignements détaillés sur la dernière profession exercée avant la retraite.		Lien entre le tiers et le preneur

Si le tiers est une personne morale ou autre type d'entité :

N° de constitution ou d'immatriculation	Lieu de délivrance du certificat de constitution

Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles les renseignements sur le tiers n'ont pu être obtenus, le cas échéant :

Veuillez fournir des précisions, si vous n'êtes pas certain que le client agit au nom d'un tiers, mais que vous avez des motifs raisonnables de soupçonner l'existence d'un tiers :

(7) Personne politiquement vulnérable et dirigeant d'une organisation internationale – à remplir si un versement forfaitaire de 100 000 $ ou plus est effectué : Le preneur, le co-preneur, un de leurs proches parents ou une personne leur étant étroitement associée pour des raisons personnelles ou d'affaires est-il un étranger politiquement vulnérable (ÉPV), un national politiquement vulnérable (NPV) (au Canada, inclut les maires, les préfets et les députés) ou un dirigeant d'une organisation internationale (DOI) ?

☐ Non ☐ Oui → Si oui, veuillez remplir le formulaire FRA1234.

Section 9B : Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification)

Veuillez indiquer la déclaration de résidence à des fins fiscales du preneur et du co-preneur, le cas échéant. En cas d'oubli ou de non-réponse, le formulaire FRA1737, *Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) – Individu*, vous sera retourné et devra être dûment rempli et signé (un formulaire distinct pour chaque personne). Advenant que la déclaration de résidence à des fins fiscales ne soit pas obtenue, Beneva pourrait devoir déclarer les renseignements sur le compte à l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt du preneur :
Cocher toutes les options qui s'appliquent à vous :
- ☐ Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt
- ☐ Je suis résident d'une autre juridiction que le Canada aux fins de l'impôt
  → **Si vous cochez cette case, veuillez remplir et signer le formulaire FRA1737.**

Déclaration de résidence aux fins de l'impôt du co-preneur :
Cocher toutes les options qui s'appliquent à vous :
- ☐ Je suis résident du Canada aux fins de l'impôt
- ☐ Je suis résident d'une autre juridiction que le Canada aux fins de l'impôt
  → **Si vous cochez cette case, veuillez remplir et signer le formulaire FRA1737.**

Section 10 : Avis concernant la protection de vos renseignements personnels

Pour Beneva[1], protéger vos renseignements personnels est primordial. C'est pourquoi nous vous informons que nous recueillons, utilisons et communiquons vos renseignements personnels avec votre consentement, à moins que la loi nous autorise à le faire autrement, et ce, pour la durée nécessaire aux fins ci-dessous :

- vous identifier
- établir et mettre à jour votre profil, vos besoins et vos objectifs
- évaluer vos demandes et votre admissibilité à nos produits et services
- vous communiquer des conseils liés à votre situation
- administrer vos contrats ainsi que vos produits ou services (p. ex. : tarification, sélection des risques, souscription,traitement de vos réclamations, etc.)
- se conformer à des exigences légales et réglementaires (p. ex. : pour prévenir, détecter ou réprimer les infractions, les cybermenaces, la fraude, etc.)
- obtenir votre opinion en lien avec nos produits ou services
- vous proposer des offres et des conseils personnalisés sur nos produits ou nos services (voir votre **droit de retrait de consentement**) selon vos préférences et conformément aux règles relatives aux communications électroniques et téléphoniques
- mener des études et des recherches incluant la conception et l'application de modèles statistiques dont certains peuvent permettre de créer ou d'inférer de nouvelles informations à votre sujet

De quelles façons Beneva recueille vos renseignements personnels ?

Nous pouvons recueillir vos renseignements personnels par téléphone, en personne, et à l'aide de nos formulaires et de nos interfaces numériques.

À qui Beneva communique vos renseignements personnels ?

Pour les raisons mentionnées plus tôt, et seulement s'ils sont liés à vos produits ou services, nous communiquons vos renseignements personnels à nos sociétés affiliées et à nos réseaux de distribution ainsi qu'à des tiers, dont certains peuvent être situés à l'extérieur du Québec et du Canada.

Ces tiers peuvent inclure :

- d'autres institutions financières, comme des assureurs et des réassureurs
- d'autres organismes ou entités détenant des renseignements sur vous, entre autres, en assurance, en fraude ou en indemnisation
- des intermédiaires
- des agences d'évaluation du crédit
- des ministères et des organismes gouvernementaux ou des autorités réglementaires
- des employeurs
- des fournisseurs de services en lien avec une réclamation, comme des professionnels de la santé et des ateliers de réparation automobile
- d'autres mandataires et fournisseurs de services (services technologiques, services d'impression et d'expédition de documents, etc.)

Notez que dans tous les cas, nous nous assurons qu'ils respectent la protection de vos renseignements personnels.

1. Le terme « Beneva » signifie Beneva inc., ses sociétés affiliées, leurs mutuelles et ses réseaux de distribution. Les sociétés affiliées de Beneva inc. désignent La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance, Services d'investissement Beneva inc., Société d'assurance Beneva inc., L'Unique assurances générales inc. et Unica assurances inc.

Quels sont vos droits d'accès et de rectification ?

Accéder à vos renseignements personnels ou demander la correction d'un renseignement incomplet ou inexact est possible. Transmettez-nous une demande à l'adresse suivante :

Responsable de la protection des renseignements personnels

Beneva
625, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 2G5
ResponsablePRP@beneva.ca

Pour en savoir plus sur nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels, consultez la version complète de notre Énoncé de confidentialité au www.beneva.ca.

Votre consentement à la collecte, à l'utilisation et à la communication de vos renseignements personnels est nécessaire à la fourniture du produit ou service demandé ou offert. Vous avez le droit de retirer votre consentement, mais Beneva ne pourra toutefois plus continuer à vous offrir ses produits ou services.

Réservé à Conseils Financiers Beneva

Consentement à recevoir des offres et conseils personnalisés de produits et services (optionnel)

☐ Je consens à ce que mes renseignements personnels nécessaires soient recueillis, utilisés et communiqués par Beneva entre autres à des fournisseurs de services ainsi qu'à des sites Web et applications appartenant à des tiers afin de recevoir des offres et des conseils personnalisés de produits ou de services.

Je comprends que je peux retirer mon consentement en appelant au 1 844 781-0860 ou en me rendant au www.beneva.ca.

Section 11 : Autorisation

Autorisation du preneur

Pour tous les types d'adhésion, j'autorise le conseiller responsable de mon dossier, à donner en mon nom à Beneva inc. (l'*Assureur*) les instructions nécessaires pour procéder aux opérations énumérées ci-après dans mon contrat rente épargne.
Toutefois, le conseiller ne pourra procéder qu'après que je lui aurai donné spécifiquement mes instructions, et l'*Assureur* n'aura pas besoin d'obtenir une preuve écrite de mes instructions au conseiller :

- Effectuer un virement intercompte pour tous les types de placement ;
- Modifier la répartition des placements investis par débit préautorisé (DPA) ;
- Effectuer des retraits/rachats (partiels ou totaux) ;
- Modifier tous les types de placement avant ou à leur échéance ;
- Changer l'adresse du domicile du preneur
- Annuler ou modifier une date de débit, une fréquence de débit ou un montant du débit préautorisé (DPA) ;
- Effectuer un prélèvement unique lorsque le consentement écrit de l'investisseur a déjà été obtenu pour démarrer un débit préautorisé (DPA) et que le prélèvement s'effectue dans le même compte bancaire que le DPA.

Exclusions :

- Démarrer les Programmes débits préautorisés (DPA) périodiques si les informations bancaires ne sont pas déjà au dossier
- Modifier les coordonnées bancaires (incluant toutes les transactions combinées telles qu'un retrait et/ou un prélèvement avec modifications des coordonnées bancaires).

Je comprends que cette autorisation est facultative :

– Lors de l'adhésion, je peux refuser d'accorder cette autorisation en cochant la case ci-dessous.
– En tout temps, je peux mettre fin à cette autorisation en appelant le service à la clientèle au 1 877 841-8822.

Il est en tout temps interdit au conseiller d'effectuer des transactions discrétionnaires en votre nom, c'est-à-dire de donner quelque instruction que ce soit sans avoir obtenu au préalable une autorisation spécifique de votre part pour chacune des instructions.

☐ **Je refuse de donner l'autorisation de faire des transactions en mon nom dans mon compte.** Ma signature sera requise pour toutes les opérations.
(Si je change d'avis dans le futur, je pourrai accorder ou retirer cette autorisation en remplissant le formulaire T035).

Si vous avez désigné un bénéficiaire irrévocable, nous devrons obtenir sa signature pour chaque demande de retrait/rachat.

Autorisation du payeur/titulaire du compte bancaire (si différent du preneur)

J'autorise le conseiller responsable du dossier, à donner en mon nom à l'*Assureur* les instructions nécessaires pour procéder aux opérations énumérées ci-après. Toutefois, le conseiller ne pourra procéder qu'après que je lui aurai donné spécifiquement mes instructions, et l'*Assureur* n'aura pas besoin d'obtenir une preuve écrite de mes instructions au conseiller :

- Annuler ou modifier une date de débit, une fréquence de débit ou un montant du débit préautorisé (DPA) ;
- Effectuer un prélèvement unique lorsque le consentement écrit du conjoint cotisant a été obtenu pour démarrer un débit préautorisé (DPA) et que le prélèvement s'effectue dans le même compte bancaire que le DPA;

Exclusions :

Démarrer les débits préautorisés (DPA) périodiques si les informations bancaires ne sont pas déjà au dossier ;
Modifier les coordonnées bancaires (incluant toutes les transactions combinées telles qu'un retrait et/ou un prélèvement avec modifications des coordonnées bancaires).

Je comprends que cette autorisation est facultative :

– Lors de l'adhésion, je peux refuser d'accorder cette autorisation en cochant la case ci-dessous.
– En tout temps, je peux mettre fin à cette autorisation en appelant le service à la clientèle au 1 877 841-8822.

Il est en tout temps interdit au conseiller d'effectuer des transactions discrétionnaires en votre nom, c'est-à-dire de donner quelque instruction que ce soit sans avoir obtenu au préalable une autorisation spécifique de votre part pour chacune des instructions.

☐ **Je refuse de donner l'autorisation de faire en mon nom les transactions énumérées ci-avant impliquant un débit préautorisé** (DPA).
Ma signature sera requise pour toutes ces opérations. (Si je change d'avis dans le futur, je pourrai accorder ou retirer cette autorisation en remplissant le formulaire T035).

Section 12 : Consentements et signatures du preneur et autre intervenant

Déclaration du preneur (la signature du preneur est obligatoire)

J'accuse réception, à titre de preneur, d'une copie de l'Aperçu du compte d'investissement de chacun du ou des comptes d'investissements choisi(s), du présent formulaire rempli, du Contrat de rente (incluant les *Faits saillants*) s'y rapportant et de son amendement, le cas échéant, en vertu desquels je désire faire des investissements et je comprends les conditions générales des véhicules de placement que j'ai sélectionnés.

Je reconnais de plus que mon conseiller a porté à mon attention l'Aperçu du compte d'investissement de chacun du ou des comptes d'investissements choisi(s) et qu'il m'a remis, lorsque la réglementation l'exige, l'analyse de mes besoins dûment complétée.

Dans le cas de l'achat d'un CIG Indice Action, je confirme avoir été informé de toutes les caractéristiques du produit, incluant la participation indicielle et fixe.

Dans le cas d'un RER Beneva rente-épargne ou d'un CRI Beneva rente-épargne, je demande à Beneva inc. d'émettre un contrat de régime d'épargne-retraite et de faire la demande d'enregistrement comme régime enregistré d'épargne-retraite en vertu de l'article 146 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Dans le cas d'un FRR Beneva rente-épargne, d'un FRV Beneva rente-épargne, d'un FRRP Beneva rente-épargne, d'un FFRI Beneva rente-épargne ou d'un FRVR Beneva rente-épargne. je demande à Beneva inc. d'émettre un contrat de fonds de revenu de retraite et de faire la demande d'enregistrement comme fonds enregistré de revenu de retraite en vertu de l'article 146.3 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

Je déclare avoir pris connaissance des modalités du contrat. Je comprends qu'à la suite de l'enregistrement du présent contrat, tout paiement fait par Beneva inc. à moi-même, mon conjoint, le cas échéant, ainsi qu'à mon ou mes bénéficiaire(s) ou successible(s) est sujet aux lois et règlements de l'impôt sur le revenu.

Dans le cas où il existe un co-preneur, je comprends que ma signature ainsi que celle de mon co-preneur sont exigées pour effectuer toutes les transactions, incluant les changements ou la révocation concernant l'attribution de la prestation payable au décès du rentier.

J'autorise Beneva inc., lorsque la loi l'exige, à vérifier mon identité à l'aide d'un produit d'identification indépendant et fiable et / ou toutes autres méthodes prévues par la loi. Je reconnais de plus avoir pris connaissance de l'avis concernant la protection des renseignements personnels et avoir conservé copie de la présente demande dûment signée.

Dans le cas d'un RENE, je déclare que les renseignements fournis sur le présent formulaire, concernant mon identification, ma profession et l'objectif et la nature projetée du placement sont exacts, complets et correctement inscrits, et je m'engage à aviser mon conseiller de tout changement relatif à ceux-ci. Mon conseiller transmettra alors sans délai les renseignements mis à jour à Beneva inc.

Je déclare que les renseignements fournis à la Section 9B « Déclaration de résidence aux fins de l'impôt (autocertification) » sont exacts et complets. Je fournirai à Beneva inc. une nouvelle déclaration dans un délai de 30 jours suivant tout changement de circonstances faisant en sorte que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont incomplets ou inexacts.

Je reconnais avoir pris connaissance des présentes ainsi que des renseignements généraux apparaissant sur le présent formulaire, d'en avoir compris les termes et avoir eu l'occasion d'obtenir des conseils.

J'atteste que ma signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que ma signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire d'adhésion dont l'intégrité est assurée a la même valeur juridique que l'original.

Signé à _____ _____
Ville Province

X		A A A A M M J J
Signature du preneur ou de la personne agissant en son nom (obligatoire)	Nom en lettres moulées	Date
X		A A A A M M J J
Signature du co-preneur (s'il y a lieu)	Nom en lettres moulées	Date
X		A A A A M M J J
Autre signature (s'il y a lieu)	Nom en lettres moulées	Date

Autorisation de débit et Droits de remboursement (la signature du titulaire du compte bancaire est obligatoire)

Autorisation de débit

J'autorise Beneva inc. à percevoir de mon compte bancaire, selon mes instructions, des montants préautorisés et/ou ponctuels occasionnels ou sporadiques, ou encore, le montant mentionné aux Sections 6 et 7 et/ou à y déposer un montant fixe ou variable selon l'option choisie aux Sections 8C/8F, selon la fréquence choisie à la Section 8B;

J'autorise Beneva inc. à modifier le montant à percevoir et/ou à déposer à mon compte suite à une demande de ma part;

J'autorise Beneva inc. à facturer et débiter des frais lorsque le débit préautorisé ne peut être effectué tel que convenu dans le présent accord;

J'autorise Beneva inc. à percevoir de mon compte bancaire toutes prestations qui y auraient été versées par erreur et pour lesquelles je n'ai aucun droit au titre du contrat ou en vertu des lois et règlements pertinents en vigueur;

J'autorise l'institution financière à déduire de mon compte et/ou à y déposer le montant précisé précédemment. Cette autorisation peut être révoquée en tout temps, sur avis écrit de ma part. Cet avis doit être envoyé à Beneva 10 jours précédant le prochain prélèvement et/ou dépôt;

J'accuse réception d'une copie de cet accord et renonce à mon droit de recevoir un avis avant le premier débit et/ou dépôt préautorisé, lors d'une modification au débit et/ou dépôt préautorisé effectuée à ma demande, lorsque des frais doivent être prélevés et à tout autre avis confirmant des changements au débit et/ou dépôt préautorisé décrit à la Section 8.

Droits de remboursement

J'ai certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, j'ai le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec la présente autorisation. Pour obtenir plus d'information sur mes droits de remboursement, un spécimen de formulaire d'annulation ou de l'information additionnelle sur les droits d'annulation, je peux communiquer avec mon institution financière ou visiter le **www.cdnpay.ca**.

En signant, je reconnais avoir lu et accepté les énoncés d'Autorisation de débit et Droits de remboursement.

X		A A A A M M J J
Signature du titulaire du compte bancaire (obligatoire)	Nom en lettres moulées	Date

Pour les FRV, FRRP et FRRI de Terre-Neuve-et-Labrador, Nouvelle-Écosse, Ontario, Alberta, Saskatchewan, Colombie-Britannique et Manitoba seulement.

Consentement du conjoint à la souscription du régime immobilisé

Avez-vous un conjoint au sens de la législation sur les rentes applicable au régime? ◯ Oui ◯ Non

Si oui, veuillez fournir les renseignements suivants :

Pour la **Nouvelle-Écosse**, l'**Alberta**, la **Saskatchewan**, la **Colombie-Britannique** et le **Manitoba**, le conjoint n'est pas tenu de signer cette section. Toutefois, veuillez joindre le formulaire de consentement ou de renonciation du conjoint approprié selon la législation sur les rentes applicable.

Pour **Terre-Neuve-et-Labrador** et l'**Ontario**, le conjoint au sens de la législation sur les rentes applicable au régime doit signer ci-dessous pour consentir à la souscription du régime immobilisé :

X	A A A A M M J J
Signature du conjoint	Date

Section 13 : Consentements et signature du conseiller

Déclaration du conseiller (la signature du conseiller est obligatoire)

Je reconnais accepter le mandat que le preneur m'a confié et j'agirai en tout temps selon ses instructions en plus de remplir toute obligation découlant des documents signés par lui.

Je certifie avoir remis au preneur une copie de l'Aperçu de compte d'investissement de chacun du ou des comptes d'investissements choisi(s), du présent formulaire rempli, du Contrat de rente (incluant les Faits saillants) s'y rapportant et de son amendement, le cas échéant, en vertu desquels il désire faire des investissements et je certifie avoir expliqué les conditions du contrat de rente, du régime et des véhicules de placement qu'il a sélectionnés.

Je certifie également avoir remis au preneur, lorsque la réglementation l'exige, l'analyse de ses besoins dûment complétée.

Comme l'exige la législation en vigueur, j'ai vérifié s'il y a lieu l'identité et la date de naissance de la ou des personne(s) qui a (ont) apposé sa (leur) signature en tant que preneur ou à autre titre en examinant le document original valide (non périmé) approprié, en particulier tel qu'exigé pour les régimes non enregistrés aux termes de la Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes.

Dans le cas d'un RENE, lorsque le preneur ou le co-preneur (ou le tuteur/parent d'un preneur mineur) m'avise d'une mise à jour des renseignements relatifs à son identification, sa profession ou l'objectif et la nature projetée du placement, je m'engage à en informer sans délai Beneva inc.

J'ai informé le preneur du nom des compagnies que je représente, du fait que je reçoive une rémunération pour vendre les produits de compagnies d'assurance de personnes, de la possibilité que je reçoive une rémunération additionnelle sous forme de bonis, de participation à des congrès et autres incitatifs, de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel.

J'atteste que la signature du preneur a été apposée par ce dernier.

J'atteste que ma signature, si apposée électroniquement, a la même valeur juridique que ma signature manuscrite. Toute reproduction de ce formulaire d'adhésion dont l'intégrité est assurée a la même valeur juridique que l'original.

Nom du distributeur (agence) _____ Nom du conseiller _____

Code FundSERV ou Conseiller : [ ] [ ] ou [ ] [ ] _____

Distributeur | Conseiller | N° agence | N° conseiller | Marché de référence ou groupe d'affinité (si applicable)

☐ **Je ne possède pas de code de conseiller. Il s'agit de ma première demande d'adhésion.**

Signé à _____ _____

Ville | Province

X _____ A A A A M M J J

Signature du conseiller (obligatoire) | Date

Émetteur : Jean-François Chalifoux, Président-directeur général de Beneva _____

Section 1 : Type de régime

Voici les différents régimes disponibles selon la législation sur les rentes applicable. L'expression « législation sur les rentes » désigne la législation en matière de régimes de retraite applicables au Canada. Si vous ne connaissez pas la législation sur les rentes applicable, l'administrateur des sommes de provenance peut vous l'indiquer.

Régime		Case à cocher sur le formulaire	Législation à indiquer sur le formulaire
Régime enregistré d'épargne-retraite	REER	RER ou RER de conjoint	s.o.
Fonds enregistré de revenu de retraite	FERR	FRR ou FRR de conjoint	s.o.
Compte de retraite immobilisé	CRI	CRI	Indiquer la province concernée
Compte de retraite avec immobilisation des fonds	CRIF	CRI	Indiquer « Ontario »
Régime d'épargne-retraite immobilisé	RERI	CRI	Indiquer la province concernée ou « Fédéral »
Régime d'épargne immobilisé restreint	REIR	REIR	Indiquer « Fédéral »
Fonds de revenu de retraite immobilisé	FRRI	FRRI	Indiquer la province concernée (Terre-Neuve-et-Labrador)
Fonds de revenu viager	FRV	FRV	Indiquer la province concernée ou « Fédéral »
Fonds de revenu viager restreint	FRVR	FRVR	Indiquer « Fédéral »
Fonds de revenu de retraite prescrit	FRRP	FRRP	s.o.
Régime d'épargne non enregistré	Non enregistré	RENE	s.o.

Section 2 : Preneur

Au sens du contrat, le preneur et le co-preneur, s'il y a lieu, est (sont) le(s) titulaires(s) et le(s) adhérent(s) du contrat, c'est-à-dire celui (ceux) qui possède(nt) une créance correspondant à la valeur de leur investissement chez Beneva. Le preneur est aussi le crédirentier, soit la personne qui a droit aux versements de rente. Pour les régimes de retraite enregistrés offerts par Beneva, soit le RER, le CRI, le REIR, le FRR, le FRV, le FRVR, le FRRP et le FRRI, seule une personne physique peut adhérer au contrat. Dans ces cas, le preneur est aussi le rentier et le crédirentier. Le numéro d'assurance sociale est exigé par l'Agence du revenu du Canada.

Si le preneur est une personne morale ou une autre entité (p. ex. : fiducie, association), complétez le formulaire FRA1235 et fournir la documentation requise. De plus, la Section 4 du présent formulaire doit être complétée.

Section 3 : Autres intervenants

Cette section doit être remplie dans différentes circonstances :

Payeur (RER de conjoint) : Dans le cas d'un RER de conjoint, cette section doit obligatoirement être remplie.

Conjoint (FRR/FRV/FRVR/FRRP/FRRI) : Dans le cas où le calcul des versements de revenu minimum du FRR, du FRV, du FRVR, du FRRP ou du FRRI doit être fait en fonction de l'âge du conjoint, cette section doit être remplie. Une copie du certificat de naissance du conjoint doit être jointe. Toutefois, si la section n'est pas remplie, le calcul des versements de revenu minimum est établi en fonction de l'âge du preneur.

Co-preneur (RENE) : Dans le cas où il existe plus d'un preneur pour un régime non enregistré, vous devez indiquer les coordonnées de chaque co-preneur ainsi que la part s'appliquant respectivement à chacun. En l'absence d'indication sur la proportion du partage, l'investissement est présumé fait à parts égales.

Les feuillets fiscaux sont émis au nom du preneur et du co-preneur. Par contre, c'est le NAS du preneur seulement qui est inscrit sur les feuillets fiscaux.

Mandataire en vertu d'une procuration, mandataire en vertu d'un mandat de protection, tuteur au mineur, assistant au majeur, représentant temporaire d'un majeur, tuteur au majeur ou fiduciaire : Le nom et les coordonnées du preneur inapte ou du preneur représenté doivent être inscrits à la Section 2. Joindre une copie de l'acte donnant le pouvoir de représentation. Pour le fiduciaire, il peut s'agir d'une fiducie formelle (acte de fiducie) ou d'un compte tierce partie (avec ou sans testament).

Exécuteur (Liquidateur au Québec) : Compléter le formulaire FRA1235 pour identifier l'exécuteur et les bénéficiaires de la succession et pour obtenir leur déclaration de résidence aux fins de l'impôt. Le formulaire doit être rempli et signé par l'exécuteur. Dans tous les cas où le montant investi est de 15 000 $ ou plus, nous devons obtenir le certificat de décès ET le dernier testament.

Section 4 : Rentier

Aux termes du Contrat de rente Beneva, le rentier est la personne physique sur la vie de laquelle la rente et la garantie du contrat relative aux Comptes d'investissement sont établies et dont le décès entraînera le paiement de la prestation payable au décès, le cas échéant. Dans le cas des régimes RER, CRI, REIR, FRR, FRV, FRVR, FRRP ou FRRI, le rentier est la même personne que le preneur. Il n'est donc pas nécessaire de l'indiquer. Dans le cas d'un régime RENE, remplir cette section seulement si le rentier est différent du preneur, par exemple, dans le cas où le preneur est une personne morale. Toutefois, notez que nous transmettrons les renseignements relatifs à l'adhésion à l'adresse du preneur.

Section 5 : Planification successorale

Cette section doit être remplie par le preneur ou par ce dernier et son co-preneur, le cas échéant. Si le preneur n'a pas effectué de désignation de bénéficiaire, la prestation payable au décès du rentier est attribuée, s'il y a lieu, à la succession du preneur (ou au preneur lorsque le rentier est différent du preneur), conformément au droit applicable.

Des dispositions particulières sont prévues dans le contrat pour déterminer si les droits conférés par le contrat de rente peuvent être insaisissables en raison d'une désignation de bénéficiaire, sous réserve de toute législation pertinente applicable à cet égard.

L'union civile a les mêmes effets que le mariage lorsqu'elle est contractée suivant les normes devant un célébrant compétent et est enregistrée auprès des autorités provinciales.

La désignation d'un bénéficiaire subsidiaire (subrogé au Québec) ou secondaire est toujours révocable. Pour plus de détails, vous référer au contrat de rente.

Un enfant mineur désigné de façon irrévocable ne pourra modifier le caractère irrévocable de la désignation avant qu'il devienne majeur.

Advenant le cas où le preneur est une personne morale, en l'absence de désignation de bénéficiaire, le bénéficiaire désigné sera le preneur (la personne morale), et ce, à titre révocable.

Toutefois, dans le cas du CRI, du REIR, du FRV, du FRVR, du FRRP ou du FRRI, des dispositions supplémentaires s'appliquent et sont décrites dans le Contrat de rente Beneva ainsi que dans la législation sur les rentes applicable. Dans le cas d'un CRI ou d'un REIR, le conjoint du preneur est le seul bénéficiaire peu importe le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) (à moins d'une renonciation écrite de la part du conjoint), et le consentement du conjoint est requis pour toute demande de retrait partiel ou total des fonds investis dans le compte.

Beneva n'assume aucune responsabilité quant à la légalité ou à la validité d'une désignation ou d'un changement de bénéficiaire.

Section 6 : Provenance des sommes

Indiquer la provenance des sommes et joindre les formulaires appropriés, s'il y a lieu. Par exemple, le formulaire T2151 (ou un équivalent) de l'Agence de revenu du Canada doit être utilisé lors du transfert d'un RPDB et le formulaire T2033 (ou un équivalent) doit être utilisé lors du transfert d'un RER ou d'un FRR.

S'il s'agit d'un RENE et que le paiement est effectué par mandat bancaire, mandat poste ou traite bancaire, veuillez remplir le formulaire FRA1875.

Section 7 : Directives d'investissement

Sélectionner le ou les véhicules de placement offerts dans lequel ou lesquels vous souhaitez investir. Pour plus de détails concernant les Comptes d'investissement Beneva et les Placements garantis Beneva, vous référer au contrat de rente. Les achats de Placements garantis Beneva ne peuvent pas être effectués par Fundserv.

Pour les CIG, si les instructions sont incomplètes ou si les sommes sont inférieures aux montants permis, les sommes seront investies dans un véhicule de placement à un taux d'intérêt quotidien.

Description des termes

Comptes d'investissement : Le deuxième caractère du code de Compte d'investissement représente l'option de souscription et les trois derniers correspondent au numéro du Compte d'investissement. En l'absence de choix quant au deuxième caractère, l'option sans frais sera retenue. La liste des Comptes d'investissement Beneva se trouve au recto de la dernière page du présent formulaire.

CIG Beneva : S = intérêts simples ; C = intérêts composés (Pour les placements garantis avec la modalité d'intérêts simples (S), les revenus sont versés annuellement par dépôt direct. En l'absence de choix, la modalité d'intérêts composés est retenue).

R = rachetable ; NR = non rachetable (En l'absence de choix, le Placement garanti Beneva est rachetable).

Section 8 : Programme de transactions préautorisées

Tous les renseignements demandés aux sous-sections A, B, C, D, E et F doivent être fournis selon le cas applicable. Dans le cas d'un FRR, d'un FRV, d'un FRRP ou d'un FRRI, cette section doit obligatoirement être remplie. Sélectionner à la Section 7 le ou les véhicules de placement offerts dans lequel ou lesquels vous souhaitez investir.

Pour plus de détails concernant les Comptes d'investissement Beneva, les Placements garantis Beneva et les modalités du programme de transactions préautorisées, vous référer au contrat de rente.

À la sous-section C, vous devez joindre la ou les copie(s) du certificat de naissance ou, à défaut, le conseiller doit vérifier la date de naissance du preneur et du conjoint, s'il y a lieu, en inscrivant à la Section 8C les pièces ayant servi à la vérification.

Section 9A : Vérification de l'identité, détermination de tiers et déclaration de personnes politiquement vulnérables (PPV) et dirigeants d'une organisation internationale (DOI)

Cette section doit être remplie afin de respecter les exigences de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes*. L'identité des clients détenant un ou des régimes(s) non enregistré(s) doit être vérifiée et, s'il y a lieu, l'existence et la participation de tout tiers, PPV ou DOI doit être déterminée.

Si le preneur est une personne physique présente au moment de l'adhésion, le preneur doit être identifié par le conseiller à l'aide de l'original d'un document d'identification avec photo, valide et à jour. Lorsque le preneur n'est pas présent physiquement, la vérification de son identité doit être effectuée à l'aide de la méthode à processus double.

Au Québec, il est interdit de demander la carte d'assurance-maladie, mais vous pouvez l'accepter si le client vous l'offre. Dans les provinces de l'Ontario, du Manitoba, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard, l'utilisation d'une carte d'assurance-maladie est interdite à des fins d'identification.

Pour la question concernant la profession, veuillez fournir des renseignements complets et détaillés, p. ex. inscrire « Omnipraticien » au lieu de « Docteur », « Électricien » au lieu de seulement « Constructions », etc. Si vous êtes retraité(e), veuillez inscrire la dernière profession occupée.

Vérifier l'identité d'un preneur mineur

Pour un preneur mineur, son identité peut être vérifiée directement au moyen d'une pièce d'identité valide avec photo. Si un tel document n'est pas disponible :

- vérifier l'identité du parent ou du tuteur à l'aide d'une pièce d'identité avec photo et s'assurer que celui-ci et l'enfant ont la même adresse, ET
- confirmer le nom et la date de naissance de l'enfant en utilisant son certificat de naissance.

Personne politiquement vulnérable (PPV) et dirigeant d'une organisation internationale (DOI)

Une PPV peut être un étranger politiquement vulnérable (ÉPV) ou un national politiquement vulnérable (NPV).

Un ÉPV est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes au sein d'**un État étranger** : chef d'État ou de gouvernement, membre du conseil exécutif de gouvernement ou membre d'une assemblée législative, sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent, ambassadeur ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur, officier ayant le rang de général ou un rang supérieur, dirigeant d'une société ou d'une banque d'État, chef d'un organisme gouvernemental, juge, leader ou président d'un parti politique représenté au sein d'une assemblée législative, titulaire d'un poste ou d'une charge visés par règlement. Ces personnes sont des ÉPV peu importe leur citoyenneté, leur statut de résident ou le lieu de leur naissance. Le statut d'ÉPV est permanent.

Un NPV est une personne qui occupe ou a occupé l'une des charges suivantes **au Canada** : gouverneur général, lieutenant-gouverneur ou chef de gouvernement, membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou membre d'une assemblée législative, sous-ministre ou titulaire d'une charge de rang équivalent, ambassadeur, ou attaché ou conseiller d'un ambassadeur, officier ayant le rang de général ou un rang supérieur, dirigeant d'une société appartenant directement à cent pour cent à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province, chef d'un organisme gouvernemental, juge d'une cour d'appel provinciale, de la Cour d'appel fédérale ou de la Cour suprême du Canada, chef ou président d'un parti politique représenté au sein de l'assemblée législative, ou maire, préfet ou tout autre responsable des autorités municipales ou locales d'une ville, d'un village, d'une municipalité rurale ou d'une agglomération urbaine, sans égard à la population. Une personne cesse d'être un NPV cinq ans après avoir quitté ses fonctions.

Un DOI est une personne qui occupe l'une des fonctions suivantes : dirigeant d'une organisation internationale mise sur pied par les gouvernements de différents États, dirigeant d'une institution créée par une organisation internationale, ou dirigeant d'une organisation sportive internationale. Le dirigeant d'une organisation internationale, d'une institution créée par une organisation internationale, ou d'une organisation sportive internationale est la principale personne dirigeant cette organisation, p. ex. son président ou son président-directeur général. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale n'ont pas nécessairement une échelle internationale. Les activités d'une institution créée par une organisation internationale peuvent être limitées à un pays ou à un territoire. Une personne cesse d'être un DOI cinq ans après avoir quitté ses fonctions.

Certains membres de la famille des ÉPV, des NPV et des DOI doivent également être considérés comme des PPV ou des DOI. Ces membres de la famille sont les suivants :

- l'époux ou le conjoint de fait d'une personne visée ;
- l'enfant d'une personne visée ;
- la mère ou le père d'une personne visée ;
- la mère ou le père de l'époux ou du conjoint de fait d'une personne visée ;
- l'enfant de la mère ou du père d'une personne visée (frère ou sœur).

Une **personne étroitement associée** peut être une personne ayant des liens étroits avec une PPV ou un DOI pour des raisons personnelles ou professionnelles, p. ex. : une personne possédant une police d'assurance conjointe avec une PPV ou un DOI, une personne effectuant un versement de 100 000 $ ou plus dont le bénéficiaire est une PPV ou un DOI, un partenaire d'affaire d'une PPV ou d'un DOI, ou une personne qui détient, directement ou indirectement, une entreprise conjointement avec une PPV ou un DOI, une personne engagée dans une relation romantique avec une PPV ou un DOI (amoureux ou amoureuse, amant ou amante), une personne participant à des œuvres caritatives en relation étroite avec une PPV ou un DOI.

Section 9B : Déclaration de résidence pour fins de l’impôt (autocertification)

Cette section doit être remplie afin de respecter les exigences de la Norme commune de déclaration (partie XIX de la *Loi de l’impôt sur le revenu du Canada*). Notez que les renseignements fournis dans la déclaration de résidence pour fins de l’impôt doivent être exacts et complets. Le preneur et le co-preneur doivent fournir à Beneva inc. une nouvelle déclaration dans un délai de 30 jours suivant tout changement de circonstances faisant en sorte que les renseignements fournis dans la présente déclaration sont incomplets ou inexacts (p. ex. : changement d’adresse à la suite d’un déménagement dans un autre pays).

Section 10 : Avis concernant la protection de vos renseignements personnels

Lire attentivement cette section.

Section 11 : Autorisation

Le choix qui est dans cette section doit être coché si le preneur et/ou le payeur/titulaire du compte bancaire (s’il est différent du preneur) ne désire pas donner l’autorisation au conseiller de faire des transactions en son nom dans le compte.

Section 12 : Consentements et signatures – Preneur

Lire attentivement cette section ainsi que les déclarations, l’autorisation et les droits de remboursement. Par la suite, signer, indiquer la ville et la province de signature et dater le formulaire d’adhésion. La signature du preneur, du titulaire du compte bancaire (même s’il s’agit du preneur) et du co-preneur, s’il y a lieu, sont obligatoires. S’il manque l’une ou l’autre des signatures ou la province où le formulaire a été signé, les sommes ne seront pas investies.

Dans certaines provinces, le consentement du conjoint est nécessaire lors de la souscription d’un régime immobilisé. S’il y a lieu, le conjoint doit donc signer cette section ou le formulaire de consentement approprié tel qu’indiqué sur le présent formulaire.

Section 13 : Consentements et signatures – Conseiller

Cette section doit toujours être remplie.

Lire attentivement cette section ainsi que les déclarations. Par la suite, signer, indiquer la ville et la province de signature et dater le formulaire d’adhésion. La signature du conseiller est obligatoire. S’il manque la signature ou la province où le formulaire a été signé, les sommes ne seront pas investies.

beneva

Codes des comptes d'investissement Beneva

		Préfixe Fundserv Beneva : BNV		
Revenu fixe	**Fonds de référence**	**SF[1]**	**RCC3[2]**	**RCC5[3]**
Revenu fixe canadien (AGF)	Fonds de revenu fixe plus AGF, Série OPC	F1RAB	F6RAB	F5RAB
Revenu fixe canadien (Gestion mondiale d'actifs CI)	Fonds d'obligations canadiennes CI, Série A	F1RBL	F6RBL	F5RBL
Revenu fixe mondial (Gestion mondiale d'actifs CI)	Fonds d'obligations mondiales CI, Série A	F1RBH	F6RBH	F5RBH
Revenu fixe à haut rendement (GPTD)	Fonds d'obligations à haut rendement TD, Série Investisseurs	F1RBP	F6RBP	F5RBP
Équilibrés	**Fonds de référence**			
Équilibré canadien (Gestion mondiale d'actifs CI)	Fonds équilibré canadien CI, Série A	F1RBQ	F6RBQ	F5RBQ
Équilibré canadien (Dynamique)	Fonds Valeur équilibré Dynamique, Série A	F1RAC	F6RAC	F5RAC
Équilibré canadien (Fidelity)	Fonds Fidelity Équilibre Canada, Série A	F1RAD	F6RAD	F5RAD
Équilibré mondial (AGF)	Fonds équilibré de croissance mondial AGF, Série OPC	F1RAE	F6RAE	F5RAE
Équilibré mondial (Gestion mondiale d'actifs CI)	Fonds mondial de croissance et de revenu CI, Série A	F1RBR	F6RBR	F5RBR
Revenu diversifié (Fidelity)	Fonds Fidelity Revenu mensuel, Série A	F1RAF	F6RAF	F5RAF
Revenu diversifié (Dynamique)	Fonds de rendement stratégique Dynamique, Série A	F1RAG	F6RAG	F5RAG
Revenu diversifié mondial (Fidelity)	Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial, Série A	F1RBK	F6RBK	F5RBK
Actions canadiennes	**Fonds de référence**			
Dividendes canadiens (AGF)	Fonds de revenu de dividendes canadiens AGFiQ, Série OPC	F1RAI	F6RAI	F5RAI
Dividendes canadiens (Fidelity)	Fonds Fidelity Dividendes, Série A	F1RAJ	F6RAJ	F5RAJ
Actions canadiennes de revenu (Dynamique)	Fonds d'actions productives de revenus Dynamique, Série A	F1RAK	F6RAK	F5RAK
Actions canadiennes (Dynamique)	Fonds Valeur du Canada Dynamique, Série A	F1RAL	F6RAL	F5RAL
Actions canadiennes (Fidelity)	Fonds Fidelity Discipline Actions Canada, Série A	F1RAM	F6RAM	F5RAM
Actions canadiennes petites capitalisations (Dynamique)	Fonds de petites entreprises Dynamique, Série A	F1RAN	F6RAN	F5RAN
Actions canadiennes à faible volatilité (GPTD)	FGC à faible volatilité d'actions canadiennes Émeraude TD	F1RAO	F6RAO	F5RAO
Actions américaines et internationales	**Fonds de référence**			
Actions américaines (Dynamique)	Fonds américain Dynamique, Série A	F1RAR	F6RAR	F5RAR
Actions américaines (Fiera Capital)	Fonds Fiera Actions américaines, Série A	F1RBI	F6RBI	F5RBI
Actions américaines à faible volatilité (GPTD)	Fonds américain à faible volatilité TD, Série Investisseurs	F1RBM	F6RBM	F5RBM
Actions américaines petites et moyennes capitalisations (AGF)	Fonds É.-U. petite et moyenne capitalisation AGF, Série OPC	F1RDA	F6RDA	F5RDA
Dividendes mondiaux (GPTD)	Fonds de rendement mondial pour actionnaires Epoch, Série Investisseurs	F1RBN	F6RBN	F5RBN
Actions mondiales – découverte (Dynamique)	Fonds mondial de découverte Dynamique, Série A	F1RAT	F6RAT	F5RAT
Actions mondiales d'infrastructures (Dynamique)	Fonds mondial d'infrastructures Dynamique, Série A	F1RBO	F6RBO	F5RBO
Actions mondiales à faible volatilité (GPTD)	FGC à faible volatilité d'actions mondiales élargi Émeraude TD	F1RAU	F6RAU	F5RAU
Actions mondiales (AGF)	Fonds Sélect mondial AGF, Série OPC	F1RBS	F6RBS	F5RBS
Actions mondiales (Fiera Capital)	Fonds Fiera Actions mondiales, Série A	F1RBJ	F6RBJ	F5RBJ
Actions mondiales Croissance durable (AGF)	Fonds d'actions mondiales Croissance durable AGF, Série OPC	F1RBU	F6RBU	F5RBU
Actions internationales (Fiera Capital)	Fonds Fiera Actions internationales, Série A	F1RBT	F6RBT	F5RBT
Marchés émergents (AGF)	Fonds des marchés émergents AGF, Série OPC	F1RAV	F6RAV	F5RAV
Portefeuilles AGF	**Portefeuilles de référence**			
Profil conservateur (AGF)	Portefeuille Éléments Rendement AGF, Série OPC	F1RAW	F6RAW	F5RAW
Profil modéré (AGF)	Portefeuille Éléments Conservateur AGF, Série OPC	F1RAX	F6RAX	F5RAX
Profil équilibré (AGF)	Portefeuille Éléments Équilibré AGF, Série OPC	F1RAY	F6RAY	F5RAY
Profil croissance (AGF)	Portefeuille Éléments Croissance AGF, Série OPC	F1RAZ	F6RAZ	F5RAZ
Profil audacieux (AGF)	Portefeuille Éléments Mondial AGF, Série OPC	F1RBA	F6RBA	F5RBA
Portefeuilles Dynamique	**Portefeuilles de référence**			
Profil conservateur (Dynamique)	Portefeuille défensif DynamiqueUltra, série A	F1RBV	F6RBV	F5RBV
Profil modéré (Dynamique)	Portefeuille Catégorie prudente DynamiqueUltra, série A	F1RBW	F6RBW	F5RBW
Profil équilibré (Dynamique)	Portefeuille Croissance équilibrée DynamiqueUltra, série A	F1RBX	F6RBX	F5RBX
Profil croissance (Dynamique)	Portefeuille Croissance DynamiqueUltra, série A	F1RBY	F6RBY	F5RBY
Profil audacieux (Dynamique)	Portefeuille Actions DynamiqueUltra, série A	F1RBZ	F6RBZ	F5RBZ
Intérêt quotidien – Disponible uniquement pour les virements entre les comptes d'investissement		**F1RBG**	**F6RBG**	**F5RBG**

1. SF : sans frais | 2. RCC3 : récupération de commission – conseiller 3 ans | 3. RCC5 : récupération de commission – conseiller 5 ans

Service à la clientèle

C.P. 10510, succ. Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 0A3

Téléphone : 1 877 841-8822

beneva.ca

beneva